

Conditions générales de ventes

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'agence de communication/marketing, Tamline et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu au recto, les présentes conditions générales de vente et le code de commerce réglementent les conditions de vente des prestations fournies par l'agence de communication/marketing Tamline. Aussi, les présentes conditions générales de vente prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client ou du tiers. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'agence de communication/marketing Tamline quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

MODALITES GENERALES

Tout achat de prestations commercialisées par Tamline entraîne l'adhésion entière et sans réserve des conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de notre part, prévaloir contre nos conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par le client sera donc inopposable à défaut d'acceptation expresse et écrite de notre part. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 1 - Définitions

- 1-1- Est appelé Tamline, la SASU Tamline, demeurant au 199, rue Hélène Boucher, 34170 Castelnaud-Le-Lez, France.
- 1-2- Est appelé Client, la personne physique ou morale signataire du bon de commande ou du devis.
- 1-3- L'Internet est un ensemble de réseaux inter-connectés, situés à travers le monde.
- 1-4- Est appelé cahier des charges la liste des travaux proposée par l'agence de communication/marketing Tamline au Client en amont de tout travail réalisé.

Article 2 - Application des CGV

- 2-1- Les présentes conditions générales de vente seront consultables sur le site internet de l'agence de communication/marketing Tamline. En conséquence, le client qui adresse une commande à Tamline via notre site internet est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. Dans le cas d'une commande ne venant pas de notre site internet, le client, personne physique ou personne morale, recevra sur son devis, une page supplémentaire lui permettant de consulter les présentes conditions générales de ventes. Il est alors réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.
- 2-2- Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité commerciale de création de sites Internet et autres produits et services liés à l'Internet ou réseaux sociaux ainsi que l'activité commerciale de création et impression de documents graphiques et, ou publicitaires et, ou multimédia et autres produits liés à la création graphique et, ou, publicitaire et, ou multimédia.
- 2-3- Les présentes conditions générales de vente constituent la base juridique de tous les contrats relatifs à l'agence de communication/marketing Tamline.
- 2-4- Elles font échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le client ou prises comme base de rédaction de sa commande, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées par Tamline explicitement et par écrit.
- 2-5- Toutes tolérances ou conditions particulières de la part de l'agence Tamline portant, par exemple, sur les conditions de paiement, ne sauraient constituer une renonciation aux présentes conditions générales de vente.
- 2-6- Les conditions générales de vente de l'agence Tamline s'appliquent à toutes ses ventes ou/et prestations de services.

Article 3 - Objet de la mission

L'agence de communication/marketing Tamline peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication et de publicité. Plusieurs types de missions peuvent être confiées à l'agence Tamline : des travaux de création et/ou des travaux de production. Selon la mission, l'agence Planète Communication peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de réservation de noms de domaines... En exécution de la mission qui lui est confiée, l'agence Planète Communication produit des créations publicitaires et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que photographie, illustration, film... et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc. Spécifiquement attaché à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, l'agence Planète Communication perçoit une rémunération qui est en fonction du budget qui lui est confié.

Article 4 - Devis, tarifs et commande

- 4-1- La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournies par le client.
- 4-2- Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées (clichés, exécution techniques, film, finitions d'impression, protection...). Le devis peut prévoir le recours à « la vente d'art ». L'acquisition de ces droits est alors directement négociée par l'agence Tamline au frais du client selon les nécessités de la communication objet de la mission.
- 4-3- Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euro et Hors Taxe.
- 4-4- Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par l'agence Tamline en cours de mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (déplacements exceptionnels, achats de logiciels spécifiques...) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus. Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une majoration des prix.
- 4-5- Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.
- 4-6- Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client si celle-ci intervient dans le courant du mois. 4-7- L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis. A partir du moment où le client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée à l'agence de communication et de marketing Tamline.
- 4-8- En signant le bon de commande avec ce document, le client accepte sans réserve les conditions de vente de l'agence Tamline et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes des clients Tamline sont fermes après délai de rétractation légale ou sauf avis contraire de la part de l'agence Tamline sous huitaine à compter de la réception du bon de commande (devis).
- 4-9- Les devis étant couramment chiffrés sur renseignements téléphoniques ou électroniques, ils ne sont considérés comme définitifs qu'après la réception des éléments et acceptation par nos services. RESONANCE COMMUNICATION se réserve le droit de faire un nouveau chiffrage si cela s'avère nécessaire et édité un nouveau devis rendant caduque le ou les devis précédents.
- 4-10- Les tarifs en vigueur sont ceux mentionnés au jour de l'offre, disponibles sur simple demande hors frais de port
- 4-11- Les conditions tarifaires des offres dites promotionnelles et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent. Les remises "première collaboration" ne sont valables

que lors de votre première commande. D'autres remises peuvent être appliquées d'un commun accord entre les 2 parties.

4-12- L'agence Tamline se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les contrats en cours.

4-13- L'agence Tamline se réserve le droit également de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux de taxes existantes.

Article 5 - Prise de commande

- 5-1- Sauf accord particulier, Tamline n'est liée par les prises de commande de ses clients que sous réserve d'un versement d'un acompte de 30 % du montant global du devis qui aura été établi.
- 5-2- Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du « Bon de Commande » ou devis et du cahier des charges correspondant, datés, parafés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour accord » et, ou « lu et approuvé » par le client. Les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et donc formation du contrat pour l'exécution des prestations citées dans le présent devis.
- 5-3- Toutes les matières premières et documents confiés par le client, ainsi que les travaux ou prestations réalisés par Tamline constituent un gage affecté au paiement. En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention, ou d'une suspension dans le cas de prestations internet par notre société en cas de non-respect d'une obligation du client, et cependant toute la durée de ce manquement.
- 5-4- Le bénéfice de la commande est personnel au client, personne physique ou morale, et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation de l'agence de communication et de marketing Tamline.
- 5-5- Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale.
- 5-6- Toute annulation de la commande rend acquis à Tamline l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que Tamline pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

Article 6 - Conditions de paiement

- 6-1- Les paiements sont effectués, en euros et au choix du client, par chèque ou par virement bancaire.
- 6-2- Sauf autre accord précisé sur le devis, le paiement de la mission doit intervenir à la hauteur de 30% lors de l'acceptation du devis et à la hauteur de 70% dans les trente jours de la facture finale émise par l'agence de communication/marketing Tamline. A contrario, si le client n'a pas été en mesure de fournir l'ensemble des éléments sur la durée initiale prévue, du prix convenu devra être versé à Tamline si la livraison n'est pas intervenu dans les délais convenus avec le client lors de la signature du devis.
- 6-3- Les tarifs sont garantis sans variation à la signature de la commande, sauf application de l'article 17. 6.2. La signature du devis par le client vaut reconnaissance du versement de l'acompte.
- 6-4- Les prix des prestations proposées sont ceux mentionnés dans la proposition commerciale (devis).

Article 7 - Retard de paiement

- Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera l'application d'une pénalité de retard.
- 7-1- Personne physique : Conformément à la Loi n°2008-776 du 04 août 2008 : la présente facture est payable comptant. Toute facture non réglée dans le délai de 30 jours donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire (art. L. 441-6 et L.443-1 du Code de commerce). En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes clauses, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant les manquements, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre. En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.
 - 7-2- Personne morale : A compter du trente et unième jour de la facture en souffrance, la somme ainsi due portera un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, l'intérêt étant dû à compter de ce terme contractuel et par le seul fait de l'arrivée de ce terme. Convention d'anatocisme : Des intérêts moratoires seront calculés sur les intérêts de retard eux-mêmes selon le taux conventionnel et dans la limite des règles fixées par l'article 1154 du Code Civil. En outre, à titre de clause pénale, dans les conditions posées par l'article 1226 du code civil, tout retard de paiement de la facture finale de plus de trois mois entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à la charge du client défaillant, en sus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant de la facture impayée. La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'agence Tamline tant que la facture finale émise par l'agence Tamline n'est pas payée en totalité par le client. De façon corollaire, si l'agence Tamline a cédé les droits contre un commun accord initial avec le client, le client deviendra propriétaire de fait de la production à compter de règlement de la facture finale. (loi 92-1442 relative aux délais de paiement entre les entreprises). Toute somme non réglée dans les délais cités dans les articles 7-1 et 7-2, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le client, entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour l'agence Tamline. La société Tamline se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. La remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire. A défaut, tous les documents devront être restitués sans délais à la société ou seront supprimés des serveurs publics ou privés reliés à Internet. Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, l'agence Tamline se réserve le droit d'interrompre son engagement, et d'engager des poursuites judiciaires. Le Client ne pourra demander une indemnité à Tamline du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

Article 8 - Prise d'effet de l'ordre d'achat

- 8-1- Tout accord signé est irrévocable à la date de sa signature.
- 8-2- Le non-respect des conditions énoncées dans les présentes conditions générales de vente dans l'article X, dégage l'agence Tamline de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne du site internet initialement convenue, ou d'une prestation autre réalisée par l'agence Tamline et/ou du non-respect des engagements pris par Tamline au terme du contrat.

Article 9 - Délais de livraison

- 9-1- Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de l'agence Tamline à répondre aux commandes. Dans le cadre de l'article X, le client ne

peut exiger de l'agence Tamline ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client reste redevable de la somme prévue.

9-2- L'agence Tamline s'engage à réaliser les prestations dans les deadlines initialement convenu avec le client à partir de la signature du devis et ce à condition de disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne ou impression de ce projet. Si la deadline n'est pas respecté et que l'agence Tamline n'est pas capable de vous fournir un projet abouti, l'agence Tamline sera soumis à des pénalités de retard de l'ordre de 5% de remise sur le projet par mois dépassés. A contrario, si le client, n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des éléments sur la durée initiale prévue, 50% de la somme restante avant solde sera demandé.

9-3- Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée à l'agence Tamline ou des dommages et intérêts.

Article 10 – Responsabilité

10-1- L'agence de communication et de marketing Tamline décline toute responsabilité concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client. Le client s'engage à transmettre à l'agence Tamline, ses textes dans un format numérique éditable. Ces derniers doivent être par défaut, vierge de toute erreur.

Toute étape de validation implique la relecture des textes par le client, et son accord sur le contenu, et sa mise en page. L'agence Tamline vous conseille, par ailleurs, une double relecture en interne par des personnes différentes.

10-2- La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'agence Tamline.

10-3- La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société Tamline, concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

10-4- La responsabilité de l'Agence ne pourra en aucun cas être mise en cause, dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. La société cliente garantit à l'agence Tamline une prise en charge de toute condamnation, de frais et honoraires mis à la charge.

10-5- Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun.

10-6- L'agence de communication/marketing Tamline a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle. Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, l'agence Tamline n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, l'agence Planète Communication ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par l'agence Tamline.

10-7- Les logos, plaquettes, brochures, campagne de communication, site internet... livrés par l'agence Tamline sont des créations originales. L'agence Tamline apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un logo comporte certains traits de ressemblance avec un autre logo. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et l'agence Tamline décline toute responsabilité sur ce point.

10-8- Le client reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'agence Tamline. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun cas l'agence Tamline. Le client viellera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à l'agence Tamline ainsi que les images utilisées par l'agence Tamline respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images.

10-9- Le client est parfaitement informé que certaines images ne peuvent être utilisées que dans un temps et un tirage limité et uniquement pour certains usages. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par l'agence Tamline concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

10-10- Le client garantit l'agence de communication/marketing Tamline contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale.

10-11- Le client garantit également l'agence Tamline contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission.

10-12- Le client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur. Lorsque l'agence Tamline n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné, sauf en cas d'un commun accord avec les 2 parties.

11-1- L'agence Tamline demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

11-2- L'agence de communication/marketing Tamline détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au client, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports matériels sur lesquels figure ladite œuvre. Le client n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à l'agence Tamline tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit de l'agence Tamline.

11-3- Toute utilisation de la création par le client, non prévue initialement doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de l'agence Tamline d'une rémunération à convenir.

11-4- L'agence Tamline veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales.

11-5- L'agence de communication/marketing Tamline fait son affaire personnelle de l'obtention des droits d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution des prestations commandées par le client et régularisera si besoin est, les cessions de droits imposés par le code de la propriété intellectuelle et autorisation diverses nécessaires.

11-6- L'agence Tamline indique au client les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues. En cas de poursuites, ou réclamations exercées par un tiers, le client s'engage à effectuer les modifications afin de supprimer les éléments litigieux et à les remplacer par des éléments entièrement originaux ou pour lesquels l'agence Tamline détient des droits. De son côté, le client doit être titulaire de tous les droits d'exploitation des œuvres ou droits de propriété intellectuelle apportés à l'agence Tamline en vue de leur reproduction. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique (dessins, marques, photographies, ...) qui pourraient être apposés sur tout support de communication (affiches, tee-shirts, flyers, etc.) dont la fabrication serait confiée à l'agence Tamline.

Article 12 – Propriété intellectuelle et artistique

12-1- Le client garantit que tout document communiqué à Tamline, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tout droit d'auteur, appartenant à un tiers, qui interdirait l'exécution des prestations promises par l'agence Tamline.

12-2- Le client s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à l'agence Tamline, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

12-3- Le client garanti que tout document et son support sont sa propriété exclusive ou qu'il en a le droit d'usage non restrictif. Le client garanti ainsi l'agence Tamline de toute éviction qu'elle souffre dans la totalité ou dans une partie du document ou support, en raison du droit de propriété appartenant à un tiers lors de l'acceptation du contrat ainsi que pendant l'exécution de ce dernier. Le client autorise expressément l'agence Tamline à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par le client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

12-4- Toute création de l'agence Tamline, au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, est la propriété exclusive de l'agence Tamline qui est titulaire de tous les droits d'auteur et relatifs. C'est pourquoi, l'agence Tamline a le droit de signer chaque exemplaire de son œuvre sous la forme suivante : www.tamline.fr (ou encore « +33 (0) 7 89 23 83 72 Tamline »), signature qui figurera sur chaque partie de l'œuvre de l'agence Tamline qui pourrait être employée, visualisée ou copiée séparément. A défaut de convention écrite contraire, liée à une cession des droits d'auteur plus étendue, le client n'acquiert que le droit d'utiliser les créations de l'agence Tamline conformément à la finalité de la commande. Est ainsi exclu tout droit gratuit de reproduction ultérieure, ainsi que de modification partielle ou totale de l'œuvre. Par reproduction ultérieure sont notamment comprises les photocopies et les copies numériques qu'elles qu'en soient la forme et le support.

12-5- Tous les droits d'auteur s'étendent aux créations informatiques telles que les « sites Internet ». Ainsi, est protégé par le Code de la Propriété Intellectuelle non seulement le concept des « sites Internet » susmentionnés, mais également leurs contenus (quand les contenus sont réalisés par l'agence Tamline) et leur structure. De ce fait, aucune copie, ne serait-ce que partielle, et aucune modification de ces œuvres ne peut être effectuée gratuitement sans l'accord écrit de l'agence Tamline.

12-6- Tout transfert des droits d'auteur, entier ou partiel, tel que défini plus haut ou selon une convention écrite spéciale, ne sera opéré au bénéfice du client qu'à réception du paiement intégral de la facture finale liée à la création des œuvres faisant l'objet de la cession.

12-7- Le Client s'engage à indiquer à l'agence Tamline, dès leur constatation, toute violation des droits d'auteur précités.

Article 13 – Conservation de la base de données et des sources – Promotion des créations

13-1- L'agence Tamline conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation.

13-2- L'agence Tamline peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales et apposer sa signature sur ladite œuvre sauf avis contraire du client notifié par écrit en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

13-3- Sauf dispositions contraires écrites, l'agence Tamline à travers ses représentations légaux et commerciaux pourra diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

13-4- Sauf mention contraire explicite du client, la société Tamline se réserve la possibilité de présenter sur différents supports ou à toute occasion souhaitée, le travail réalisé pour le client. Les références seront notamment mises en avant sur le site internet et dans les documents commerciaux.

13-5- L'agence Tamline demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. Toute utilisation de la création par le client, non prévue initialement doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de l'agence Tamline d'une rémunération à convenir.

13-6- L'agence Tamline veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales. L'agence Tamline peut également céder, en échange d'une rémunération, l'ensemble des créations réalisées pendant la mission et deviendront alors propriété du client, à partir de la fin de la mission.

Article 14 – Confidentialité

L'agence de communication/marketing Tamline et le client s'engage à conserver confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Article 15 – Litiges - Election de domicile

15-1- Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

15-2- A défaut de résolution amiable. Le tribunal de Commerce sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites, sauf en cas de compétence exclusive autre.

15-3- Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile :

- l'agence Tamline à l'adresse de son siège figurant sur le devis.
- le client, à l'adresse indiquée sur le devis ou celle modifiée par ses soins lors de la signature du devis.

Article 16 – Cahier des charges

Pour réaliser un cahier des charges précis, un certain nombre d'éléments sont indispensables. Le client doit fournir tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (texte, images, vidéos, sons ...) au format demandé et ce dans des délais les plus brefs afin que l'agence Tamline dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

SITE INTERNET ET APPLICATION WEB

Article 1 – Généralités

L'agence de communication et de marketing Tamline fournit des prestations informatiques et multimédia liées à l'Internet :

- Conception et réalisation de site Internet et/ou application Web (Intranet / Extranet).
- Achat de nom de domaine / Hébergement / Référencement par le biais de ses partenaires spécialisés.
- Formation à l'utilisation des services Internet mis en place pour le client.
- Formations dans le domaine de l'Internet.
- Liste non exhaustives de prestations web.

Article 2 – Création de Sites Web

2-1- Tamline s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en œuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'elle apporte.

2-2- Tamline ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.

2-3- Dans le cadre de la création de sites Internet géré par le client, Tamline, apportera un soin particulier à la protection des accès client.

Article 3 – Responsabilité liée à la prestation

- 3-1- La responsabilité de Tamline est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.
- 3-2- Tamline ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.
- 3-3- Tamline ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers ou client du fait de sa connexion à Internet.
- 3-4- Tamline ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou Tamline, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.
- 3-5- Pour toute commande de création et d'hébergement, Tamline se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes mœurs, ou en infraction avec la législation.

Article 4 – Obligations du client

- 4-1- Dans le cas où le client fournit à l'agence Tamline, les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications de l'agence Tamline. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.
- 4-2- Dans le cas où l'agence Tamline assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, l'article s'applique également.
- 4-3- L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, l'agence Tamline ne saurait être en aucun cas rendu responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, Tamline présume que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.
- 4-4- Tamline ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.
- 4-5- Sauf commun accord entre les 2 parties, le client sait que Tamline reste seul propriétaire des droits de reproduction de ses créations Internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.
- 4-6- Le client s'engage à ne pas interférer dans le travail de Tamline. Il s'engage donc à ne pas se connecter à son interface web pendant que les modifications du site web sont en cours de réalisation par Tamline.

Article 5 – Hébergement et gestion du site

Les prestations d'hébergement proposées sont fournis par un prestataire partenaire tiers. L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services de notre part. Le transfert des DNS sur le serveur d'un partenaire de Tamline est possible si une ou plusieurs prestations de services de notre part y sont liées. Dans tous les cas, le client pourra prendre connaissance des informations administratives et techniques nécessaires à l'accès à son/ses hébergements.

- 5-1- Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, la société Tamline s'engage à trouver et proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais Tamline se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne seraient être directement imputables à l'agence Tamline.
- 5-2- En aucun cas, l'agence Tamline ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de produits défectueux que le client a vendu par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues à la conservation des nom de domaines.
- 5-3- Tamline ne peut être redevable d'aucune taxation ou autres frais en relation avec les achats faits à partir du site client. Le client accepte de prendre la pleine responsabilité des taxes et frais de toutes natures associés aux produits vendus.
- 5-4- Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, l'agence Tamline ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; les mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- 5-5- Si le site dispose d'un compte client (login, mot de passe), le compte client est strictement personnel, il est accessible par un login et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client. L'agence Tamline ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des login et mot de passe.

Article 6 – Nom de domaine

- 6-1- La société Tamline offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.
- 6-2- La société Tamline s'engage à tout mettre en oeuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.
- 6-3- La société Tamline mettra en ligne sous ce nom de domaine une page type, non susceptible de personnalisation, faisant apparaître une mention comportant le nom de domaine.
- 6-4- Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.
- 6-5- Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.
- 6-6- Il appartient au client de fournir à Tamline, les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom du niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .tm.fr.
- 6-7- L'enregistrement du nom de domaine du client ne sera pris en considération qu'à réception par l'agence Tamline, du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.
- 6-8- L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés (Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS.
- 6-9- Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, Tamline ne saurait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.
- 6-10- Le client s'engage à garantir Tamline de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

Article 7 – Liens vers des sites tiers

Le site internet Tamline inclut des liens vers d'autres sites web dont les pratiques en matière de confidentialité peuvent différer des nôtres. Si le client transmet ses données personnelles à l'un de ces sites, celles-ci seront régies par leurs politiques de confidentialité. Tamline invite ses clients à lire attentivement la politique de confidentialité des sites que vous visitez.

Article 8 – Widgets et médias sociaux

Le site internet Tamline peut inclure des fonctionnalités de médias sociaux, comme des mini-programmes interactifs qui s'exécutent sur le site Tamline. Ces fonctionnalités peuvent collecter votre adresse IP et les pages que vous visitez sur le site Tamline, et générer un cookie pour permettre audits fonctionnalités de fonctionner correctement. Les fonctionnalités de médias sociaux et les widgets sont hébergés soit par un tiers soit directement sur le site internet Tamline. Les interactions clients avec ces fonctionnalités sont régies par la politique de confidentialité de la société qui les fournit.

MODALITES JURIDIQUES

Article 1 – Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, l'agence Tamline de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

Article 2 – Confidentialité

- 2-1- L'agence de communication et de marketing Tamline est tenu au respect de la confidentialité sur l'ensemble des opérations qu'il réalise pour le compte du client.
- 2-2- L'agence Tamline s'interdit tout usage personnel des données de base, des fichiers et des résultats des traitements, sans l'autorisation expresse du client.
- 2-3- D'une manière générale, les documents ou informations confiés par le client ainsi que les états et les documents provenant de leur traitement par Tamline sont traités sous la plus stricte confidentialité.

Article 3 – Informatique et Liberté

- 3-1- Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de Tamline, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande ou de la convention pour la formation.
- 3-2- Le client fait son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet sauf offre de prestation entrant dans ce cadre.

Article 4 – Force Majeure

Ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles de Tamline, les cas fortuits ou de force majeurs telles que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Article 5 – Loi applicable et Attribution de juridiction

De convention expresse, les commandes de prestations sont régies par le droit français. En cas de litige, tant avec les fournisseurs de Tamline qu'avec ses clients, attribution de compétence exclusive est faite au Tribunal de Commerce de compétence territoriale.

Article 6 – Dispositions diverses

- 6-1- Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet.
- 6-2- Si le site dispose d'un compte client (login, mot de passe), le compte client est strictement personnel, il est accessible par un login et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client. L'agence Tamline ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des login et mot de passe.

Article 7 – Nom de domaine

- 7-1- La société Tamline offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.
- 7-2- La société Tamline s'engage à tout mettre en oeuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.
- 7-3- La société Tamline mettra en ligne sous ce nom de domaine une page type, non susceptible de personnalisation, faisant apparaître une mention comportant le nom de domaine.
- 7-4- Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.
- 7-5- Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.
- 7-6- Il appartient au client de fournir à Tamline, les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom du niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .tm.fr.
- 7-7- L'enregistrement du nom de domaine du client ne sera pris en considération qu'à réception par l'agence Tamline, du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.
- 7-8- L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés (Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS.
- 7-9- Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, Tamline ne saurait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.
- 7-10- Le client s'engage à garantir Tamline de toutes condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre du fait de l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

DONNEES DES CLIENTS – RGPD

Article 1 – Collecte des données personnelles des clients

En tant que visiteur du site internet Tamline ou simple client de Tamline, vous pouvez participer à toutes sortes d'activités sans fournir aucune donnée personnelle. Toutefois, lorsque vous faites appels aux services de l'agence Tamline pour la création d'un support de communication web ou print, l'agence se réserve le droit de collecter les données personnelles suivantes, sauf avis contraire de votre part :

- Coordonnées telles que votre nom, vos numéros de téléphone et de fax, votre adresse postale et votre adresse e-mail.
- Informations de facturation.
- Informations démographiques telles que l'intitulé de votre poste, votre description de poste et le nom et le type d'entreprise pour laquelle vous travaillez.

- Des données de profil si un compte client figure sur le site internet, y compris votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, des détails sur vos achats.
- Comme sur la plupart des sites web, quand vous utilisez le site internet de l'agence Tamline, la société Tamline peut aussi recueillir certaines informations d'ordre technique ou de routage au sujet de votre ordinateur, afin d'améliorer votre utilisation du site internet et des services.
- Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, ou de les supprimer, à tout moment, notamment par le biais des newsletters ou en nous contactant à l'adresse suivante : help@tamline.fr

Article 2 – Comment les données personnelles des clients sont utilisées

- 2-1- L'agence Tamline collecte des informations relatives à ses clients afin de leur vendre des services. L'agence Tamline ne vend pas, ne loue pas et ne communique pas d'informations permettant d'identifier ses clients à des tiers.
- 2-2- En revanche, l'agence Tamline peut utiliser ces informations :
- Traiter les transactions financières de ses clients.
 - Envoyer des confirmations de commande/renouvellement.
 - Répondre aux demandes, questions et préoccupations envoyées au service client.
 - Envoyer l'information que le client a demandée à propos d'un service ou d'un produit.
 - Tenir informé ses clients des offres spéciales et des services.

Article 3 – Partage d'informations avec les prestataires de service

L'agence Tamline communique des données personnelles à certaines entreprises qui fournissent des services pour le compte de l'agence Tamline (imprimeur par exemple ou alors une mise en relation avec un prestataire à la demande du client). L'agence Tamline fournit que les données personnelles qui leur sont nécessaires pour fournir ces services. L'agence Tamline exige des entreprises avec lesquelles elle partage des données personnelles qu'elles protègent ces données conformément à la politique de confidentialité de Tamline et des lois en vigueur, et qu'elles se limitent également à utiliser ces données personnelles dans le cadre des services qu'elles fournissent pour le compte de la société Tamline. Tamline ne vend pas et ne fournit pas les données personnelles à d'autres entreprises.

Article 4 – Protection des données personnelles des clients

- 4-1- Les données personnelles que les clients fournissent sont protégées et stockées sur un serveur sécurisé.
- 4-2- L'agence Tamline s'efforce de protéger les données personnelles qui lui est envoyées, aussi bien pendant leur transmission qu'une fois que l'agence les a reçues. Toutefois, aucune méthode de transmission sur Internet et aucune méthode de stockage électronique ne sont sûres à 100 %. Bien que l'agence Tamline tient compte du caractère sensible des données personnelles qu'elle collecte, traite et stocke, et de l'état actuel des technologies pour mettre en place ces mesures afin de protéger les données personnelles de ses clients, l'agence Tamline ne peut garantir leur sécurité à 100 %.
- 4-3- En cas d'anomalie constatée, l'agence Tamline s'engage à communiquer en toute transparence sur sa situation en 72h maximum. D'une part, elle informe l'autorité de contrôle compétente, la CNIL, d'autre part, elle avertit les personnes dont les données ont été piratées, si la fuite peut engendrer un risque réel pour leurs droits et libertés (données sensibles).

CREATION ET IMPRESSION DE DOCUMENTS GRAPHIQUES ET, OU PUBLICITAIRES

Article 1 - Objet

Les présentes conditions particulières définissent :

- 1-1- Les conditions dans lesquelles la société Tamline, conçoit pour des utilisateurs, personnes physiques ou morales, (ci-après désignés « le Client »), des éléments graphiques tels que logo, charte graphique, dépliants ; et prend en charge pour le client l'impression de documents graphiques et, ou publicitaires (ci-après désignés "le Service").
- 1-2- Les conditions dans lesquelles un client peut utiliser le service. L'utilisation du service, sous quelque forme que ce soit (création, impression, création et impression) implique l'acceptation par le client de l'ensemble de ces conditions et des conditions générales.

Article 2 – Sous-traitants ou prestataires

L'agence Tamline est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

Article 3 – Livraison

- 3-1- Le délai de livraison est celui convenu par les parties dans l'offre acceptée par le client.
- 3-2- Sauf commun accord entre les deux parties, le délai de livraison est respecté si la marchandise ou les documents, quel qu'en soit le support, sont expédiés par l'agence Tamline dans le délai convenu. L'expédition pourra être faite par Tamline par tout service ou toute entreprise de livraison. Dans l'hypothèse où aucun délai de livraison ne serait expressément indiqué, Tamline est tenu de livrer dans un délai raisonnable, compte tenu des circonstances.
- 3-3- L'agence Tamline est déchargée de toute responsabilité envers le client pour tout dommage qu'il subirait personnellement et/ou qu'il ferait subir à un tiers, résultant du dépassement du temps de livraison, si notamment et alternativement :
- Les documents nécessaires et/ou le matériel de travail sont fournis par le client hors des délais convenus.
 - Les bons à tirer ne sont pas remis à TAMLINE dans le délai convenu.
 - Le matériel fourni par le client n'est pas prêt pour l'exécution convenable des prestations et services à charge de Tamline.
 - Le matériel fourni par le client est défectueux.
 - Le client modifie la commande initiale ou demande des travaux complémentaires.
 - Le client retarde l'exécution des prestations et/ou services à charge de l'agence Tamline, sans qu'il y ait faute de la part de la société Tamline.
 - Il y a dépassement des heures de travail initialement convenus, qu'elle qu'en soit l'importance.
- 3-4- Tamline est déchargée de toute responsabilité envers le client pour dépassement du temps de livraison si celle-ci est réalisée par l'entreprise de livraison.

- Se présente un cas de force majeure et/ou des événements tels que notamment : trouble d'exploitation par suite de grève, lock-out, manque de courant. Le dépassement du délai de livraison dans les circonstances susmentionnées ne permet pas au client d'invalider, de résoudre ou encore de résilier le contrat conclu avec l'agence Tamline ou encore de demander des dommages et intérêts.
- 3-4- Les marchandises voyagent aux risques et périls du client, même dans le cas d'un franco de port et d'emballage.
- 3-5- Le client est tenu de contrôler la conformité des marchandises au moment de la livraison. En cas de réclamations, un délai de 15 jours maximum à compter de la date de livraison ne doit pas être dépassé.
- 3-6- Un accord en bonne et due forme sur le bon de livraison interdit toute réclamation ultérieure relative à la conformité des marchandises livrées.

Article 4 – BAT

- 4-1- La validation du BAT engage la responsabilité du client concernant les contenus textuels fournis par vos soins sur les travaux d'impression livrés. Suite à la validation du BAT par le client, l'agence Tamline déclinera toute responsabilité concernant les éléments que vous aurez validés. Le client doit noter qu'à validation, son fichier print partira directement en impression et ne pourra plus être modifié.
- 4-2- L'agence Tamline décline toute responsabilité concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client. Le client s'engage à transmettre à l'agence Tamline ses textes dans un format numérique éditable. Ces derniers doivent être par défaut, vierge de toute erreur. Toute étape de validation implique la relecture des textes par le client, et son accord sur le contenu, et sa mise en page. L'agence Tamline vous conseille, par ailleurs, une double relecture en interne par des personnes différentes.
- 4-3- Le terme de validation finale "BAT - bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date" dégage l'agence Tamline de toute responsabilité sur l'ensemble de sa création. Un accord "BAT - bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date" transmis par email, tient lieu de validation finale.
- 4-4- La société cliente, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'agence. La société cliente reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde légales concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.
- 4-5- La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'agence Tamline. La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société Planète Communication, concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.
- 4-6- La responsabilité de l'Agence ne pourra en aucun cas être mise en cause, dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. La société cliente garantit à l'agence une prise en charge de toute condamnation, de frais et honoraires mis à la charge.

Article 5 – Garantie de qualité

- 5-1- Sous réserve des limitations de responsabilité, Tamline garantit la qualité de ses prestations et services d'imprimerie aux conditions cumulatives suivantes :
- Le client a formellement accepté l'offre écrite formulée par l'agence Tamline.
 - Le client a signé dans les délais convenus les bons à tirer (BAT) nécessaires et n'a pas ultérieurement modifié sa commande de façon unilatérale.
 - Pour les tirages couleurs, le client peut demander une épreuve couleur telle qu'un « rainbow » ou un « chromalin » qui sont toujours facturés en sus selon les prix en vigueur au moment de l'acceptation.
- 5-2- Les tolérances usuelles dans la profession pour l'exécution et le matériel restent réservées, notamment en matière de précision de coupe, de fidélité de reproduction, de variation de teintes et qualité des supports d'impression. Toutes tolérances imposées par les fournisseurs/prestataires de Tamline sont opposables au client.

Article 6 – Archivage

- 6-1- Sauf accord écrit, l'agence de communication et de marketing Tamline n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment, données, négatifs, modèles, textes, traduction, films, compositions, épreuves et matériel utilisé pour l'exécution du travail). Pour des raisons de sécurité technique, cette libération ne prend effet que 10 jours après la livraison de la marchandise.
- 6-2- En cas d'accord quant à la conservation, les coûts de l'archivage sauf commun accord, du traitement ultérieur, du formatage et de l'édition seront à la charge du client. Cependant, du fait de la fragilité de certains documents, par exemples les négatifs, l'agence Tamline ne serait être tenue responsable des dégradations dont ils pourraient être victimes.

Article 7 – Propriété des éléments de fabrication

- 7-1- Sauf commun accord, les éléments de fabrication nécessaires pour mener l'ouvrage à bonne fin (maquettes, projets d'impression, documents de toute nature, fichiers informatiques et tous types de support de transfert de données numérisées, etc.) demeurent la propriété de Tamline ou du sous-traitant de l'agence Tamline qui les a créés. Sauf accord contraire préalable écrit, le client ne peut réutiliser la création artistique réalisée.
- 7-2- La reproduction de dessins, illustrations, photos, clichés, maquettes, formes de découpe, et de toute autre œuvre, de quelque nature qu'elle soit, ne peut intervenir qu'en application d'un contrat de cession de droit d'auteur. Une telle cession ne peut résulter que d'un contrat écrit, et ne saurait en aucun cas être déduite du fait que la propriété du support matériel a été transféré au client, ou d'une rémunération spécifique des prestations de création.

Mise en place de la procédure de recouvrement amiable : Une procédure de recouvrement amiable efficace implique plusieurs étapes.

- 1- **Prévenance** : la date d'échéance de la facture est rappelée au client suffisamment en amont – 8 jours avant la date d'échéance par exemple. Cette étape permet de maximiser les chances d'être payé en temps et en heure.
- 2- **Relances** : dès le 1er jour d'échéance de la facture et à défaut de règlement, l'entreprise relance le débiteur de manière graduelle.

Article 8 - Pose des éléments (enseignes...)

8-1- RESILIATION DE COMMANDE

Le client qui annule tout ou partie de sa commande, qui en diffère la date de livraison ou qui la modifie, sans que le fournisseur en porte la responsabilité, est tenu d'indemniser celui-ci pour la totalité des frais engagés (dont notamment frais d'études, outillage, pièces, matières, ou services.). Le fournisseur pourra demander réparation du préjudice des conséquences directes ou indirectes dû à cette décision. En cas de non respect par le client d'une ou plusieurs obligations qui lui incombent, le fournisseur pourra constater la résiliation de la vente sur simple envoi d'une lettre recommandée.

8-2 - AUTORISATIONS

Le fournisseur informe à l'oral le client des autorisations d'installation administratives ou privées (ABF, préfectorales, départementales, communales, des propriétaires, des gérants ou syndics d'immeuble ...) nécessaires à l'installation de ses produits. Le client doit faire son affaire personnelle de toutes ses autorisations et en conserve l'entière responsabilité en cas de non respect. Tous les frais et taxes, découlant de ces demandes d'autorisation et des implantations restent à la charge intégrale du client. La responsabilité du vendeur ou de l'installateur n'est jamais engagée vis-à-vis de tiers en cas de violation de dispositions réglementaires ou législatives. Le client est le seul habilité à obtenir les autorisations de voirie, monuments historiques et services architectures de la ville concernée et de fait, un refus des services précités ne peut entraîner une annulation de commande ou un refus de paiement. En outre le client s'engage à nous garantir de toute réclamation de porteurs de brevets d'invention ou de propriétaires de marques, enseignes, dessins, modèles, appellations et indications d'origine et plus généralement, tous éléments protégés par la propriété industrielle. TAMLINE ne sera tenue pour responsable en cas de litige avec la commune ou même le syndicat de copropriété

Pour toutes demandes de modifications de pose conclut dans le contrat, le client doit prévenir minimum 10 jours en avance la société TAMLINE. Si Tamline n'a pas été prévenu suffisamment en avance, les frais liés à la pose initialement prévus seront à la charge du client (exemple : location arrière...).

8-3- LIVRAISON ET RECEPTION DE LA MARCHANDISE

Quantitative : Toute réclamation sur les quantités livrées devra être signifiée dès réception des pièces par lettre recommandée avec accusé de réception.

Qualitative : Tout défaut d'aspect, de conception, de pose ou de montage par rapport aux spécifications de la commande doit être précisé par le client sur le bon de livraison ou d'installation et être confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours. Un litige sur une livraison ou sur une partie de livraison ne peut pas entraîner le refus du paiement des livraisons exemptes de contestation. Aucune pièce ne pourra être retournée sans l'accord préalable du fournisseur. Les pièces devront être retournées au fournisseur en l'état, correctement emballées et aux frais du client. Notre société est affranchie de toute obligation de livraison dès lors que les conditions de paiement, initialement prévues, n'ont pas été respectées par l'acheteur. Dans ce cas, la mise en fabrication et la mise à disposition sont suspendues de plein droit et sans mise en demeure préalable. Il en est de même dans l'hypothèse où les renseignements à fournir par le client ne seraient pas connus par écrit et en temps voulu.

8-4- GARANTIE COMMERCIALE - CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE La garantie du fournisseur est de un an à partir de la mise à disposition uniquement sur les transformateurs, animateurs électroniques, tous autres matériels électroniques et tubes néon haute tension. La garantie est limitée uniquement au remplacement des pièces défectueuses. Les frais de transports, de dépose et repose, restent à la charge de l'acheteur. Le fournisseur s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, les matières ou l'exécution (y compris du montage si cette opération lui est confiée) dans la limite des dispositions ci-après. L'obligation du fournisseur ne s'applique pas en cas de vice provenant soit de matières fournies par le client, soit d'une conception imposée par celui-ci. Sont totalement exclues de la garantie : les consommables (lampes incandescentes, fluorescentes, lumineuses, starters, consommables d'affichage...). Toute garantie est également exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de négligence, de surveillance ou d'entretien et d'utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions du fournisseur de ce matériel ou de condition inadéquate de stockage. La garantie contractuelle du fournisseur est d'une année à partir du jour de la réception. Elle peut être prolongée dans le cas d'un contrat de maintenance en application des obligations légales en la matière. Les pièces de remplacement ou les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la présente garantie. La garantie de nos produits posés ne sera appliquée qu'aux conditions suivantes : si le matériel sous responsabilité n'a été manipulé que par un membre du personnel du vendeur, ou par un correspondant mandaté par le vendeur, si aucune modification des structures par des tiers ne puisse être la cause d'un affaiblissement de résistance des matériaux ou des scellements ; la garantie exclue les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les détériorations ou accidents provenant de négligences, défaut de surveillance ou d'entretien, dommages causés par une usure anormale due à une utilisation dans des conditions spéciales, telle que marche forcée 24h/24 ou dommages causés par la grêle, tempête ou surtensions. Toutefois, sont totalement exclues de la garantie : les lampes incandescentes ou fluorescentes, les starters et les traitements de surface des métaux, notamment les vernis et dorures sur métaux polis, ainsi que la parfaite unité des tons par anodisation sur aluminium. Obligations du client : Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le client doit : - communiquer au fournisseur, préalablement à la commande, la destination et les conditions d'utilisation du matériel, - aviser le fournisseur, sans retard et par écrit, des vices qu'il impute au matériel et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci, - donner au fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède, - s'abstenir en outre, sauf accord exprès du vendeur, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, de modifier ou de faire modifier par un tiers tout élément dudit matériel. Modalités d'exercice de la garantie : Il appartient au fournisseur ainsi avisé de remédier au vice, à ses frais et en toute diligence, le fournisseur se réservant le droit de modifier le cas échéant les dispositifs du matériel de manière à satisfaire à ses obligations. Le fournisseur ne s'engage à remédier aux vices sur le matériel défectueux que dans les conditions d'accessibilité initiale du marché. Les pièces remplacées gratuitement redeviennent la propriété du fournisseur. Si le fournisseur n'est pas en charge de l'installation, tout vice lié à celle-ci, est exclu du champ de sa garantie. Indépendamment de la présente garantie commerciale, le fournisseur reste tenu des garanties légales auxquelles il est soumis.

8-5 - PRIX Les prix s'entendent hors taxes, départ de nos locaux de Jacou, emballage non compris. Nos engagements de prix par devis ou autres manières ne seront valables que pour un délai de 2 mois. Passé ce délai, nos prix seront réactualisés.

Il est expressément convenu qu'à défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, la totalité du prix sera exigible sans délai et pourra entraîner la revendication immédiate des marchandises.

En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

8-6 - ÉTUDES, PROJETS, PROTOTYPES, DOCUMENTS, MAQUETTES

Les études, projets, prototypes, maquettes et documents se rapportant à la commande, réalisés par la société TAMLINE et remis au client, restent l'entière propriété de la société TAMLINE. Ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers sans son autorisation écrite. Ils ne pourront faire l'objet d'un dépôt de brevet ou de modèle, sauf par La société TAMLINE elle-même. Les études très poussées, la préfabrication de prototypes demandés par un client qui ne donnerait pas suite à une commande, seront facturées au temps passé et matière employée.

Documents émanant du client :

En aucun cas la société TAMLINE ne peut encourir une responsabilité, du fait de l'utilisation et de la reproduction des documents fournis par le client (de type logo, charte graphique, descriptif ...). Le client garantit :

→ que ces documents sont de qualité suffisante (dans le cas contraire nous ne pourrions être tenus pour responsables de la qualité de leur reproduction),

→ que ces documents seront remis à la société TAMLINE dans les délais spécifiés sur l'offre.

Documents émanant de la société TAMLINE :

L'acceptation formalisée par le client d'un bon à tirer, échantillon, plan ... partielle ou totale d'une pièce, engage sa responsabilité. L'absence de réponse dans un délai de 7 jours vaut acceptation des éléments de validation.

8-7 - OUTILLAGES

Le client ne peut se prévaloir de toute propriété ou droit exclusif d'utilisation même en cas de participation financière. Lorsque le client a la propriété intégrale de l'outillage, il en assume alors tous les impôts, taxes, assurances et toutes autres obligations y afférent.

8-8 - GARANTIE ET RESPONSABILITÉS

Conformité et vices cachés :

Les pièces sont garanties conformes aux spécifications figurant sur la confirmation de commande. La responsabilité de la société TAMLINE ne saurait être engagée en cas de défaut d'obtention de l'une des autorisations visées à l'article 8. La responsabilité de la société TAMLINE serait dérogée en cas de chute ou de « casse » du matériel liée à un support non fiable et ne correspondant pas aux prescriptions contractuellement définies. La responsabilité de la société TAMLINE ne pourrait être engagée en cas de non-respect par le client des consignes d'installation et d'entretien de la pièce fournie et/ou du fait du non-respect de l'usage pour lequel elle a été conçue.

La garantie contractuelle de la société TAMLINE est d'UNE ANNÉE à partir du jour de la réception. Elle peut être prolongée dans le cas d'un contrat de maintenance répondant aux nécessaires conditions d'entretien et de nettoyage.

Si le client ne juge pas utile la conclusion d'un contrat d'entretien, la société TAMLINE est dérogé après la période de garantie des éventuels pannes électriques et de leurs conséquences. Sont totalement exclus de la garantie : les consommables (lampes incandescentes ou fluorescentes, starters, ...), la casse ou fêlure de tubes néon lumineuses montés sans protection plastique, tout traitement de métaux, chromage, anodisation, métallisation, vernissage des lettres ou motifs laiton. L'échange d'un ou plusieurs éléments d'une pièce ne peut avoir pour effet de modifier le régime de garantie. Cette garantie contractuelle est donnée dans les conditions suivantes :

Pièces fournies non-Installées :

La garantie est limitée à l'échange ou à la réparation des éléments défectueux de la pièce dont il a été fait un usage normal, exempt de toutes fautes dans l'utilisation ou dans l'entretien, et dont le remplacement n'a pas été rendu nécessaire par une cause extérieure, à l'exclusion de tout frais de transport, de déplacement et d'installation qui reste à la charge de l'acheteur.

Pièces installées :

La société TAMLINE ne participant pas à l'acte de construire, même en cas de prise en charge d'un lot dans une construction nouvelle, elle ne peut être tenue d'apporter une garantie décennale. Le client ne peut s'opposer à une vérification de l'installation par la société TAMLINE ou son mandataire. Si la société TAMLINE ou son mandataire constate :

- qu'une modification des structures par des tiers peut être la cause d'un affaiblissement de résistance des matériaux ou des scellements,
- que le matériel garanti a été manipulé par des tiers n'appartenant pas au personnel de la société TAMLINE ou non-mandaté par lui,
- qu'il a été fait un usage anormal du matériel non-exempt de faute dans l'utilisation ou dans l'entretien,

• que la défectuosité est due à une cause extérieure non-contractuelle,

Il est fondé à dénoncer leur garantie pour vices cachés. Toutes pannes ou incidents en cours de garantie doit être signalé immédiatement à la société TAMLINE ; s'il s'agit d'une panne d'une partie d'enseigne lumineuse, celle-ci doit être éteinte immédiatement dans sa totalité.

A l'exception de la garantie visée sous le premier paragraphe du présent article, la garantie contractuelle de la société TAMLINE ne viendra pas à s'appliquer lorsque cette dernière intervient dans le cadre d'un contrat d'entreprise.

Responsabilité :

En matière de responsabilité telle que prévue par les articles 1386-1 à 1386-18 du Code Civil, la société TAMLINE sera libérée de sa charge de responsabilité de sécurité dans tous les cas compatibles avec les dispositions des articles ci-dessus et ce notamment en conformité des dispositions de l'article 1386-15 alinéa 2 du Code Civil.

8-9 - FORCE MAJEURE

Toutes les commandes enregistrées comportent une réserve, autorisant pour la société TAMLINE, la suspension, sans indemnité, des engagements pris, dans les cas suivants : grèves, lock out, incendie, intempéries et autres cas de force majeure se présentant chez la société TAMLINE aussi bien que chez ses propres fournisseurs.

Toutes installations sur site programmées comportent une réserve, autorisant pour la société TAMLINE, la suspension, sans indemnité, des engagements pris, dans les cas suivants : Absence des supports destinés à recevoir les enseignes (murs, cloisons, bardage...), mise en danger du/des poseur(s) par manque d'accessibilité.